



Les indicateurs de gestion environnementale comme outils d'évaluation de la gestion écologique des espaces verts

CAMILLE JOUGLET - AURORE MICAND

Plante & Cité - 3 rue Fleming - 49066 ANGERS Cedex 1

Oratrice : CAMILLE JOUGLET

Co-oratrice : AURORE MICAND

Les gestionnaires d'espaces verts s'attachent depuis plusieurs années déjà aux impacts environnementaux de leurs modes de gestion, et le développement de nouvelles pratiques dites « écologiques » est de plus en plus accepté, tant du côté des professionnels que du côté du public. Les mesures du gouvernement (Grenelle de l'Environnement, Plan EcoPhyto 2018, etc.) vont également dans le sens de l'écologie et de la préservation des ressources.

Dans ce contexte se pose la question de l'évaluation des performances de ces nouveaux modes de gestion. Plante & Cité coordonne actuellement une étude pour la mise en place d'un référentiel de gestion écologique, véritable outil d'aide à la décision pour les gestionnaires d'espaces verts souhaitant s'engager dans une démarche plus respectueuse de l'environnement. Ce référentiel s'accompagne d'un label, résultat d'une évaluation sanctionnant le respect, dans la gestion, des réalités écologiques des espaces. Ce label répond ainsi au double objectif de la valorisation des changements de pratiques auprès du grand public et de l'émulation au sein des gestionnaires pour tendre vers ces pratiques « écologiques » de gestion.

La labellisation s'appuie sur une démarche d'évaluation multicritères rigoureuse, mettant en œuvre plusieurs outils associés à un système de notation. Une grille d'évaluation reprenant les différents domaines de gestion en espaces verts a été conçue et met en place toute une série d'indicateurs (basés sur le modèle Pression - Etat - Réponse) qualitatifs, dans une optique d'amélioration continue, et quantitatifs, pour mesurer l'efficacité des méthodes appliquées. Ces différents points de contrôle ont alors été hiérarchisés et les domaines pondérés afin de constituer le système de notation. Il convient de remarquer l'intégration d'indicateurs spécifiques à des espaces « sensibles » en termes de gestion écologique, comme le sont les cimetières, pour inciter les gestionnaires à une prise en compte de l'environnement au sein de l'ensemble de leurs espaces. Enfin, l'ensemble de cette démarche d'évaluation s'appuie sur la mise en place d'un réseau de professionnels garants de sa rigueur : une structure porteuse pour le label, des bureaux d'études indépendants qualifiés pour les audits, un comité d'experts pour les litiges autour de l'attribution du label et un comité d'actualisation coordonné par Plante & Cité.